



**CONSEIL COMMUNAL  
CHATEAU-D'OEX**

*Aux nouvelles autorités communales  
Législature 2026 - 2031*

de et à

1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 1<sup>er</sup> juin 2026

**Installation et assermentation des autorités communales  
Législature 2026-2031**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Vous êtes convoqué·e·s

**Samedi 20 juin 2026, à 10 h 00,  
à la Salle du Conseil communal de Château-d'Oex**

**Ordre du jour**

*1<sup>er</sup> Partie*

1. Ouverture de séance - M. Roland Berdoz, Préfet
2. Installation du Conseil communal
3. Installation de la Municipalité
4. Allocution - M. Roland Berdoz, Préfet
5. Allocution - M. Nicolas Henchoz, Président 2025-2026
6. Allocution - M. Pierre François Mottier, Syndic
7. Désignation provisoire d'un·e Secrétaire et de  
2 Scrutateurs·Scrutatrices
8. Election de la Présidence du Conseil communal 2026-2027
9. Election du Secrétariat du Conseil communal 2026-2031
10. Remise de la Présidence de séance
11. Départ de M. Roland Berdoz, Préfet

*2<sup>er</sup> Partie*

12. Election du Bureau du Conseil communal 2026-2027
  - a. 1<sup>er</sup> Vice-Présidence
  - b. 2<sup>er</sup> Vice-Présidence
  - c. 2 Scrutateurs·Scrutatrices
  - d. 2 Scrutateurs·Scrutatrices suppléant·e·s

Ordre du jour - 2<sup>e</sup> partie (suite)

13. Election de l'Huissière 2026-2031

14. Nomination des commissions permanentes

- a. Gestion-Finances
- b. Recours en matière fiscale 2026-2031
- c. Etude du Plan d'aménagement communal
- d. Association intercommunale scolaire et enfance du Pays-d'Enhaut (AISEPE) 2026-2031

15. Propositions

Intermède musical à la sortie – Cors des Alpes

Apéritif dînatoire à l'Hôtel de Ville - Le Caribou

Votre présence est indispensable lors de cette séance d'assermentation.

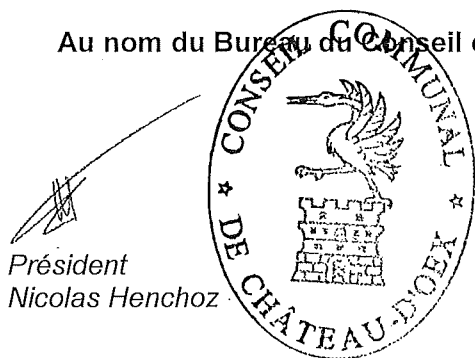
En cas d'empêchement majeur, merci d'en informer la présidence de votre groupe et le secrétariat du Conseil communal. Les élu·e·s excusé·e·s qui sont désigné·e·s à une commission ou au Conseil intercommunal doivent se faire assermenter avant de siéger. Ainsi, en fonction du calendrier, l'assermentation est effectuée par le Bureau du Conseil ou lors du Conseil communal du 1<sup>er</sup> octobre (art.9 Règlement du Conseil communal).

Une séance d'information à l'attention des membres des autorités communales du Pays-d'Enhaut est organisée le 2 et le 3 septembre au sujet des compétences et droits de proposition du délibérant et de l'exécutif. **Nous prions chaque élu·e de réserver l'une ou l'autre de cette date.** Les précisions vous parviendront ultérieurement par courriel.

De plus, les membres du Conseil intercommunal de l'AISEPE (point 14 d) recevront une convocation à la séance d'installation dès que la date sera connue.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à l'occasion de ce moment important pour notre démocratie régionale, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Au nom du Bureau du Conseil communal



Président  
Nicolas Henchoz

Secrétaire  
Myriam Stucki Tinouch

- Annexes :
- Règlement du Conseil communal
  - Agenda 2026 du Conseil communal
  - Liste des coordonnées Conseil communal et Municipalité
  - Tournus et composition du Bureau et des Commissions thématiques du Conseil